

SEANCE DU 23 MAI 2023

COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le dix-sept mai s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David, adjoints,
Mmes BARBE Viorika, CHAUDET Denise, GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline et. MM. AUBERT Hervé, BOITTIN Etienne et HOUTIN Jean-Christophe.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés :

Le Conseil Municipal a désigné Mme GUINEHEUX Estelle conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11
Quorum 06
Présents 11
Votants 11

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 12/04/2023.

Ordre du jour

- Vote des comptes administratifs 2022 ;
- Devis pour point à temps pour la traversée du bourg ;
- Délibération approbation devis complémentaire ENTREPRISE MAUGERE éclairage terrain de foot ;
- Délibération approbation devis ENTREPRISE MAUGERE installation électrique bâtiment de stockage.

Questions diverses :

- Information arrêt de car du Pâtis ;
- Point travaux bâtiment de stockage ;
- Etat avancement plan topographique travaux aménagement bourg ;
- Accord DETR City stade ;
- Programmation de la réunion du 9 juin 2023 pour les élections sénatoriales ;
- Garage Macé : coût réel.

Délib 2023-05-01 : Vote des comptes administratifs 2022

Le Maire présente les comptes administratifs des budgets 2022 de la Commune et du lotissement

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés commune		78 446,73		20 562,93	0,00	99 009,66
Opérations de l'exercice	196 028,48	247 100,44	46 990,58	12 061,81	243 019,06	259 162,25
TOTAUX	196 028,48	325 547,17	46 990,58	32 624,74	243 019,06	358 171,91
Part affectée à l'investissement						
Résultat de clôture	51 071,96		-34 928,77		16 143,19	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	196 028,48	325 547,17	46 990,58	32 624,74	243 019,06	358 171,91
RESULTATS DEFINITIFS	129 518,69		-14 365,84		115 152,85	

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés	45,25		3 084,43		3 129,68	0,00
Opérations de l'exercice	40 611,00	46 619,20	30 519,00	40 107,00	71 130,00	86 726,20
TOTAUX	40 656,25	46 619,20	33 603,43	40 107,00	74 259,68	86 726,20
Résultat de clôture	6 008,20		9 588,00		15 596,20	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	40 656,25	46 619,20	33 603,43	40 107,00	74 259,68	86 726,20
RESULTATS DEFINITIFS	5 962,95		6 503,57		12 466,52	

Le Maire s'étant retiré, après en avoir délibéré le Conseil Municipal, sous la présidence de GAROT Rémi 1^{er} adjoint, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les comptes administratifs 2022 des budgets de la Commune et du Lotissement.

Délib 2023-05-02 : Devis pour point à temps pour la traversée du bourg

Le devis a été demandé par GAROT Rémi responsable de la Commission voirie auprès de l'Entreprise PIGEON.

Le devis a été divisé en 3 parties :

- La A qui concerne la réfection des trottoirs de la Mairie vers la sortie de l'Agglomération (route de COSMES). Celle-ci est le projet initial qui doit impérativement être fait. Le coût estimé est de 9 992,50€ HT.
- La partie B concerne la réfection du parking du cimetière. Elle est optionnelle. Le coût envisagé serait de 1.900 € HT.
- La partie C est la réfection des trottoirs route de Cosmes côté Gauche sortie Agglo. Elle est également optionnelle. Le coût serait de 2 090 € HT.

Une discussion s'engage pour connaître les priorités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis pour la réfection des trottoirs de la Mairie à la sortie de l'agglo et pour la sortie agglo côté gauche pour un montant HT de 12 082,50 €
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer le devis et de faire le nécessaire.

- **Délib 2023-05-03 : Délibération approbation devis complémentaire ENTREPRISE MAUGERE éclairage terrain de foot.**

Lors de la réunion du 24 janvier 2023, le Conseil avait validé le devis premier devis de l'Entreprise MAUGERE qui s'élevait à 2.912€20 HT soit 3.494€64 TTC auquel il fallait ajouter celui de l'entreprise DESERT METAL AGRI de RENAZE pour la réfection des ferrures pour un montant de 950€ HT soit 1.140 € TTC.

L'entreprise MAUGERE a repris contact avec la Mairie pour signaler qu'il y aurait des coûts supplémentaires à savoir le démontage des anciens projecteurs avec une location de nacelle pour 643 € HT et un surcoût pour la partie remontage.

Le devis passe de 2 912,20 € HT à 3 643,20 € HT.

A noter, un supplément pourra être facturé si le nouveau châssis porteur a une hauteur différente et en fonction de l'état des câbles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le nouveau devis de la société MAUGERE,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer les devis et de faire le nécessaire.

- **Délib 2023-05-04 : Délibération approbation devis ENTREPRISE MAUGERE installation électrique bâtiment de stockage**

Afin d'avoir l'électricité dans le bâtiment de stockage, 3 lignes d'alimentation doivent être posées.

Le devis est de 469 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le devis de la société MAUGERE,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer les devis et de faire le nécessaire.

Questions diverses :

- Information arrêt de car le Pâtis

Une demande a été faite le 19 avril pour qu'il y ait un arrêt pour les lycéens.

Nous avons reçu un retour positif d'Aléop le 27 avril nous indiquant que LE PATIS pourrait être desservi le matin sur la ligne 140. Passage vers 6h46.

Cela nous est rendu possible par le déplacement de l'horaire de l'arrêt LE PLESSIS sur un autre service.

Par contre les retours du mercredi midi et du soir seront effectués à l'arrêt BOURG.

- Point travaux bâtiment de stockage

La périphérie est faite. Il reste le mur coupe-feu.

L'Entreprise LUTELIER devrait intervenir la semaine prochaine. La fin des travaux est envisagée pour la fin juin.

- Restitution travaux pour la berge du ruisseau de l'étang

Une nouvelle rencontre a eu lieu avec Sylvain LACÔTE qui a fait des études plus approfondies. La berge est érodée et surtout sous-cavée. Il y a un fort risque d'affaissement.

Rémi GAROT présente la note de Monsieur LACÔTE avec les propositions de travaux pour renforcer la berge.

Une nouvelle rencontre sera prévue en juin.

- Etat avancement plan topographique travaux aménagement bourg

Il manque certains éléments mais la transmission définitive ne devrait plus tarder. La prochaine étape : le recours à une consultation d'architectes.

- Accord DETR pour City stade

La préfecture nous a transmis l'accord pour la DETR pour un montant de 12 103,50€

➤ Programmation de la réunion du 9 juin 2023 pour les élections sénatoriales à 19h30

➤ Garage Macé : coût réel

1- SMR : démolition, fondation... 7150,98 € (5 959,15 € HT)

2- SARL SUHARD : ossature bois + couverture : 9 481,20 € (7 901€ HT)

3- SARL ART MENUISERIES : menuiseries (porte et fenêtre) : 2 548,56 € (2 123,80€ HT)

4- ENTREPRISE MAUGERE : électricité et plomberie : 1 033,95 € TTC (939,95 € HT)

TOTAL : 20 214,69 € TTC (16 923, 90€ HT).

➤ Discussion concernant les demandes du club de foot.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée.

Heure de fin de réunion : 22h30

Proposition de date du prochain conseil : le vendredi 9 juin 2023 à 19h30 à la salle Benjamin Anger
Le mardi 27 juin 2023

Le secrétaire de séance
Estelle GUINEHEUX

Le Maire
Gérard LECOT